

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 13 janvier 2017 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales d'Argentan et de Gacé (Orne)**

NOR : INTJ1638998A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales d'Argentan et de Gacé sont modifiées à compter du 15 janvier 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de des brigades territoriales d'Argentan et de Gacé exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Argentan	<p>Argentan Aubry-en-Exmes Aunou-le-Faucon Avoine Bailleul Boucé Brioux Chambois Commeaux Coudehard Çoulonces Écorches Écouché-les-Vallées Fleuré Fontaine-les-Bassets Fontenai-sur-Orne Goulet Guêprei Joué-du-Plain Juvigny-sur-Orne Louvières-en-Auge Merri Mont-Ormel Montabard Montgaroult Montreuil-la-Cambe Moulins-sur-Orne Neauphe-sur-Dive Nécy Occagnes Ommoy Rânes Rônai Sai Saint-Brice-sous-Rânes Saint-Gervais-des-Sablons Saint-Lambert-sur-Dive Sarceaux Sentilly Sévigny Sevrai Silly-en-Gouffern Tanques Tournai-sur-Dive Trun Urou-et-Crennes Vieux-Pont Villedieu-lès-Bailleul</p>	<p>Argentan Aunou-le-Faucon Avoine Bailleul Boucé Brioux Commeaux Coudehard Çoulonces Écorches Écouché-les-Vallées Fleuré Fontaine-les-Bassets Fontenai-sur-Orne Gouffern-en-Auge Goulet Guêprei Joué-du-Plain Juvigny-sur-Orne Le Pin-au-Haras Louvières-en-Auge Merri Mont-Ormel Montabard Montgaroult Montreuil-la-Cambe Moulins-sur-Orne Neauphe-sur-Dive Nécy Occagnes Ommoy Rânes Rônai Sai Saint-Brice-sous-Rânes Saint-Gervais-des-Sablons Saint-Lambert-sur-Dive Sarceaux Sentilly Sévigny Sevrai Tanques Tournai-sur-Dive Trun Vieux-Pont Villedieu-lès-Bailleul</p>
Gacé	<p>Avernes-sous-Exmes Le Bourg-Saint-Léonard Chaumont Cisai-Saint-Aubin La Cochère Coulmer Courménil Croisilles Exmes Fel La Fresnaie-Fayel Gacé Ginai Mardilly Ménil-Hubert-en-Exmes Neuille-sur-Touques Omméel Orgères Le Pin-au-Haras Résenlieu Saint-Evroult-de-Montfort Saint-Pierre-la-Rivière Le Sap-André Survie La Trinité-des-Laitiers Villebadin</p>	<p>Chaumont Cisai-Saint-Aubin Coulmer Croisilles La Fresnaie-Fayel Gacé Ginai Mardilly Ménil-Hubert-en-Exmes Neuille-sur-Touques Orgères Résenlieu Saint-Evroult-de-Montfort Le Sap-André La Trinité-des-Laitiers</p>